

**DÉCISION SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES
AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL**
Doc. EX.CL/949(XXVIII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines dans le système international ;

2. **APPROUVE :**

- 
- i) au poste de membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (ECOSOC) au cours des élections prévues en avril 2016 à New York, la candidature de l'Honorable Marc France Eddy BALANCY, Juge à la Cour Suprême de la République de Maurice ;
- ii) au poste de Secrétaire général de l'Autorité internationale des Fonds Marins au cours des élections prévues en Juillet 2016 à Kingston, Jamaïque, la candidature de M. Nii Allotey Odunton de la République du Ghana ;
- iii) au poste de Président du Conseil de l'Organisation de l'Aviation civile Internationale lors des élections prévues en novembre 2016, la candidature de Dr Olumuyima Benard Aliu, de la République Fédérale du Nigeria ;
- iv) ²au poste de Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au cours des élections prévues en mai 2017 lors de la 70^{ème} session de l'Assemblée mondiale de la santé, la candidature de S.E. Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie ;
- v) au poste de Juge au Tribunal International du droit de la Mer durant les élections prévues en juin 2017 à New York, la candidature de M. Boualem BOUGUETALA de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- vi) au poste de membre de la Commission du droit International des Nations Unies au cours des élections prévues en novembre 2016 durant la soixante onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la candidature de :

- Docteur Yacouba CISSE, de la République de Côte d'Ivoire
- Prof. Chris Maina, de la République Unie de Tanzanie, M. Dire David Tladi de la République d'Afrique du Sud
- Honorable Amos Wako de la République du Kenya
- Ambassadeur Hussein Hassouna de la République arabe d'Egypte

² Réserve du Sénégal

- vii) au poste de membre du Comité des Nations Unies sur l'élimination de toute sorte de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) lors des élections prévues en 2017, la candidature de *Mlle Jilary Amesika Gbedemah de la République du Ghana, pour réélection ;*
- viii) au poste de Directeur général de l'Union Postale Universelle (UPU) pour réélection *lors des élections prévues en octobre 2016, la candidature de l'Ambassadeur Bishar Hussein du Kenya ;*
- ix) au poste de *Secrétaire général de l'Organisation Consultative Légale Afrique-Asie au cours des élections prévues en août 2016 la candidature de Prof. Kennedy Godfrey GASTORN de la République Unie de Tanzanie.*

3. PREND EGALEMENT NOTE et DECIDE d'approuver les candidatures suivantes :

- i) au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2017-2018, la *candidature de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie ;*
- ii) au poste de membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2017-2019, *la candidature de:*
 - la République de Tunisie
 - la République arabe d'Egypte
- iii) au poste de membre du Conseil économique et social des Nations Unies pour la période 2017-2020 lors des élections prévues en avril 2016, la candidature de :
 - la République du Cameroun (au titre de l'Afrique centrale)
 - la République du Tchad (au titre de l'Afrique centrale)
 - Royaume de Swaziland (au titre de l'Afrique australe)

NB : Le Comité des Représentants permanents devra faciliter les consultations entre le Togo, le Mali et le Bénin, pour la désignation du représentant de l'Afrique de l'Ouest au sein du Conseil.

- iv) au poste de membre du Conseil de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), 3^{ème} catégorie, lors des élections prévues en octobre 2016 durant la trente neuvième de l'OACI, la candidature de la République du Kenya ;
- v) au poste de membre du Conseil de l'Union postale universelle et du Conseil d'administration panafricain pour la période 2016-2020 lors des

élections prévues en mi-juin 2016 en Suisse, la candidature de la République d'Ouganda.

4. **DECIDE EGALEMENT** de renvoyer à la session de juillet 2016, l'examen de la candidature de *M. Ali Ayad Kurer* de l'Etat de la Libye au poste de membre du Corps Commun d'Inspection des Nations Unies pour la période 2018-2023 au cours des élections prévues en novembre 2016 à New York ;
5. **DECIDE EN OUTRE**, de la mise en place d'un sous-comité au sein du Comité des Représentants permanents, en charge du suivi des candidatures endossées par le Conseil exécutif et demande au COREP de prévoir des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et au bon fonctionnement du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international ;
6. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les sous-comités compétents du COREP, de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif, en juillet 2016.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Décision sur les Candidatures Africaines au sein du Système International Doc. EX.CL/949(XXVIII)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3569>

Downloaded from African Union Common Repository